

## COMMUNE DE CLEGUEREC

### COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Octobre 2011

L'an deux mil onze le quatre octobre, le conseil municipal de la commune de CLEGUEREC dûment convoqué s'est réuni à 20 h 00 en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Marc ROPERS, le Maire.

Date de la convocation : 27 septembre 2011

**ETAIENT PRESENTS** : ROPERS Marc, Maire, LE FORESTIER Maryvonne, LE BOTMEL Didier, JOUANNO Alain, LE DOUARON Murielle, adjoints ; RAFLE Michèle, ROBIC Marie-Annick, AUFFRET Martine, LE NECHET Rémi, ROBIN Xavier, LORANS Michel, LE CRAVER Pascal, MEHEUST Isabelle, TEFFO Christine, RIGAL Nicolas, REGNIER Olivier, LE SOURNE Jean Marc, JOUAN Alexandre.

**Absents** :

Monsieur YSOPT Armel a donné pouvoir à Monsieur JOUANNO Alain.  
Madame LORANS Marie-France a donné pouvoir à Madame LE FORESTIER Maryvonne.  
Madame ROBIC Yolande a donné pouvoir à Monsieur ROPERS Marc.  
Madame LE BELLER Christiane a donné pouvoir à Monsieur REGNIER Olivier .  
Madame HAQUIN Corinne, conseillère municipale, a démissionné le 1er août 2011.

Madame LE DOUARON Murielle a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 1er Septembre 2011 est adopté à l'unanimité, sans aucune observation, ni remarque.

Le Maire demande la possibilité de rajouter deux points à l'ordre du jour non inscrits dans celui des convocations:

- Attribution marché public – maîtrise d'œuvre – rénovation de la charpente de l'Église : car les éléments pour attribuer le marché sont prêts.
- Subvention exceptionnelle à l'U.C.A.C : Demande sollicitée pour l'année 2011 au titre de l'édition d'un ouvrage.

Le conseil municipal approuve le rajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour à l'unanimité des membres votants.

#### **Demande de subvention au Conseil Général du Morbihan – P.D.I.C 2012**

Une subvention auprès du Conseil Général du Morbihan au titre du programme départemental pour investissement sur la voirie communale et rurale (P.D.I.C) peut être sollicitée. Ce programme, reconduit chaque année, pour la réfection des routes de la commune se fera sous maîtrise d'œuvre de l'A.T.E.S.A.T.

***Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:***

1. D'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général au titre du PDIC 2012.

**Observations** : Le Maire précise à cette occasion que les services de l'A.T.E.S.A.T qui nous aidaient dans l'élaboration du programme annuel d'entretien de la voirie sont menacés et à terme la commune devra réaliser seule son programme de voirie (estimatif, quantitatif et marché).

## **Demande de subvention au Conseil Général du Morbihan – Rénovation de la Chapelle de la Trinité**

La commune souhaite relancer l'étude concernant les travaux d'assainissement de la Chapelle de la Trinité.

Dans le cadre de la réalisation du montage financier des travaux, la commune peut solliciter auprès du Conseil Général du Morbihan une subvention concernant l'entretien du patrimoine classé.

### ***Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:***

- 1- D'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Général au titre de l'entretien du patrimoine classé.

Observations : Le Maire précise qu'une étude menée en 2004-2005 avait été menée mais n'avait pas abouti faute d'entreprise répondant dans l'enveloppe financière. Monsieur Moigno, Président du Comité de Chapelle, a demandé à relancer le dossier et propose une participation financière du Comité de Chapelle. La Fondation du Patrimoine, dont Monsieur André Le Denmat est le référent local, pourrait nous aider dans le montage financier. Le dossier est relancé auprès des Bâtiments de France pour revoir le projet et notamment sur sa partie financière.

## **Demande de subvention au Conseil Général du Morbihan – Aménagement sécurité routière des entrées de bourg**

Après élaboration de plans d'aménagement sécuritaire des entrées de bourg ainsi que la réalisation d'un avant projet, une demande de subvention a été faite auprès de la Préfecture.

Les services de l'Etat ont accordé une subvention d'un montant de 22 634 €. Dans le cadre du taux de solidarité (subvention Conseil Général) la commune peut solliciter une subvention pour la réalisation de ces travaux. La subvention s'élèverait à 25% du montant HT (soit environ 22 634 €).

### ***Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:***

- 1- D'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Général au titre du Taux de solidarité.

Observations : Le Maire précise que le cabinet Nicolas a réalisé l'avant projet concernant les entrées de bourg dont les plans ont déjà été étudiés. Une fois les accords de subventions donnés, les travaux seront réalisés fin d'année 2011 ou début 2012.

## **Amortissement 2011 – Budget Communal**

La pratique des amortissements a été instaurée par l'instruction comptable M 14 depuis le 1er janvier 1997. La commune a donc l'obligation d'amortir certains types de bien.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par le Conseil Municipal.

Pour les immobilisations faisant l'obligation d'amortissement, il est proposé la durée d'amortissement suivante:

		Montant à Amortir	N° inventaire – État Actif	Durée Amortissement
<b>202</b>	Elaboration P.L.U	3 561,69 €	2010.064	10 ans
	Elaboration P.L.U - Diagnostic	10 685,06 €	2010.068	10 ans
	Elaboration P.L.U - Annexes Sanitaires	2 511,60 €	2010.029	10 ans
	Elaboration P.L.U - Marché Public	245,85 €	2010.063	1 ans
	Elaboration cours d'eau - Carte numérique	83,72 €	2010.066	1 ans
	Elaboration carte des zones humides - solde tout compte	13 598,52 €	2010.067	10 ans
	Elaboration P.L.U - Marché Public	795,82 €	2010.062	5 ans
<b>204</b>	Pass-foncier - Subvention aux particuliers	3 000,00 €	2010.070	5 ans
	Pass-foncier - Subvention aux particuliers	3 000,00 €	2010.069	5 ans

**Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:**

1- D'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

Observations : L'adjoint au finances, Alain JOUANNO, précise que, pour les petits montants, une durée plus courte d'amortissement a été décidée en commission des finances. Toutefois, quand le montant à amortir est conséquent, c'est la durée maximum qui a été retenue.

### **Régime indemnitaire des agents 2011**

Les fonctionnaires, titulaires et stagiaires ainsi que les agents non titulaires de droit public peuvent, sur décision de l'organe délibérant, percevoir des primes et indemnités en complément de leur traitement indiciaire.

Il est proposé, par la commission personnel, le régime indemnitaire suivant :

#### **1- Indemnité d'Administration et de Technicité :**

GRADE	Montant Référence	Coef.	Montant Attribué	Nombre Agents	Montant Total
Agent de maîtrise principal	490,05	1,8	882,09	1	882,09
Agent de maîtrise	469,67	2,20	1033,27	1	1 033,27
Adjoint Technique principal 2ème classe	469,67	1,80	845,41	2	1 690,81
Adjoint technique 1ère classe	464,29	1,8	835,72	2	1 671,44
Adjoint technique 2ème classe	449,30	1,8	808,74	13	10 513,62
Agent territorial du patrimoine 2ème classe	449,30	1,8	808,74	1	808,74
Adjoint territorial d'animation 2ème classe	449,30	1,8	808,74	1	808,74
Adjoint Administratif territorial 1ère classe	464,29	2,32	1077,15	1	1 077,15
Adjoint Administratif territorial 2ème classe	449,30	1,8	808,74	3	2 426,22
ATSEM 1ère classe	464,29	1,8	835,72	1	835,72
ATSEM 2ème classe	449,30	1,8	808,74	1	808,74
Brigadier de Police Municipale	469,67	1,8	845,41	1	845,41
					<b>23 401,96</b>

## 2- Indemnité spécifique de service :

GRADE	Nom de l'indemnité	Montant référence	Coef.	Montant Maximum attribuable	Montant attribué	Nombre agent	Montant total
Contrôleur	Indemnité Spécifique de service	360,00	4,17	2 880,00	1 500,00	1,00	<b>1 500,00</b>

## 3- Prime de fonctions et de résultats :

GRADE	Nom de l'indemnité	Montant référence part fonctions	Coef.	Montant référence part résultats	Coef.	Montant attribué	Nombre agent	Montant total
Attaché	Prime de fonctions et de résultats	1 750,00	0,50	1 600,00	0,52	1 700,00	1,00	<b>1 700,00</b>

***Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:***

- 1- Que le régime indemnitaire est attribué dans les conditions exposées ci-dessus ;
- 2- Les primes et indemnités mentionnées ci-dessus seront attribuées aux agents titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux agents non titulaires, à temps complet et non complet, calculées au prorata de leur temps de travail.
- 3- Que l'autorité territoriale fixe les montants individuels dans la limite du crédit global ainsi que des plafonds déterminés par la réglementation. Les montants individuels pourront être modulés par arrêté du maire, dans les limites fixées par les textes, en fonction de l'absentéisme, du niveau de responsabilités, des sujétions particulières exercées, des contraintes du poste occupé et de la manière de servir de l'agent.
- 4- Les primes et indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur ;
- 5- D'inscrire des crédits prévus à cet effet au budget.

Observations : Maryvonne LE FORESTIER explique la méthode de calcul qui s'opère dans les tableaux et rappelle que le montant de référence est fixé par l'État tous les ans.

Xavier ROBIN demande si ce régime indemnitaire est récent ou pas, et si le montant attribué est équivalent d'une année sur l'autre?

Maryvonne LE FORESTIER rappelle que ce régime indemnitaire est voté tous les ans par le Conseil Municipal et que les montants attribués sont sensiblement les mêmes d'une année sur l'autre.

### **Marché Public – Attribution de la maîtrise d'œuvre – rénovation de l'école publique**

Considérant qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée pour la maîtrise d'œuvre concernant la rénovation de l'école publique de Cléguérec.

Considérant que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 septembre 2011 et a analysé l'ensemble des dossiers reçus puis a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'Entreprise Cabinet Atrium pour un pourcentage de rémunération de 9,75% par rapport à l'enveloppe financière des travaux.

***Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:***

- 1- De retenir l'Entreprise proposée par la commission d'appel d'offres pour le marché pour lequel l'entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.
- 2- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- 3- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2011 de la commune.

Observations : Le Maire rappelle l'historique de la démarche concernant le projet:

1. Création et réunion de la commission rénovation école;
2. Recensement des besoins et des demandes en matière de rénovation (rappelés aux conseillers);
3. Montage du dossier de concours;
4. Avril 2011 lancement du concours architecte;
5. 13 réponses de candidature et sélection de 3 cabinets en juin 2011;
6. Début septembre 2011, C.A.O et présentation des projets par les 3 cabinets;
7. Présentation des projets dans diverses commissions et recueil des avis.

Didier LE BOTMEL rappelle que toutes les personnes intéressées ont été sollicitées pour leur avis. Ce soir, le projet n'est en aucun cas un projet définitif mais la commune disposera d'une première esquisse et base de travail.

Il précise que ce soir il s'agit de choisir le cabinet uniquement et non du projet dans sa version initiale. Les trois cabinets retenus et qui ont réalisé des esquisses sont le cabinet Menguy, Atrium et David. Le Maire expose aux conseillers le projet de chaque cabinet.

Pascal LE CRAVER demande ce que pensent les utilisateurs des locaux des projets présentés.

Le Maire répond que la C.A.O a émis un avis et un classement. Toutefois, une certaine préférence pour la proposition faite par le cabinet Atrium a été émise par les utilisateurs.

<b>Marché Public – Attribution de la maîtrise d'œuvre – Rénovation de la charpente de l'église</b>
--

Considérant qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée pour la maîtrise d'œuvre concernant la rénovation de la charpente de l'église.

Considérant que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 septembre 2011 et a analysé l'ensemble des dossiers reçus puis a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'Entreprise Perron pour un pourcentage de rémunération de 7,5 % par rapport à l'enveloppe financière des travaux.

***Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:***

- 1- De retenir l'Entreprise proposée par la commission d'appel d'offres pour le marché pour lequel l'entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.
- 2- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- 3- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2011 de la commune.

Observations : Le Maire précise que l'hiver dernier le plafond s'est effondré. Une expertise de la solidité de la charpente a dû être faite afin de pouvoir déterminer les travaux à réaliser pour sécuriser l'église. Un marché a été lancé pour choisir un cabinet pour la maîtrise d'œuvre de cette rénovation.

La difficulté est de trouver des entreprises qui maîtrisent la rénovation de ce type de bâtiment. Pour ce marché seulement trois cabinets ont répondu et leurs taux de rémunération allant du simple au double. Le Maire informe les élus que le renforcement de la charpente de l'église représente une enveloppe financière conséquente.

### **Approbation du Compte de gestion 2011 – Budget Assainissement**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2011, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 juin 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

#### ***Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:***

1. De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Observations : Alain JOUANNO rappelle que le compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

### **Approbation du Compte Administratif 2011 – Budget Assainissement**

Les résultats du compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2011 peuvent se résumer ainsi :

#### **1- La section de fonctionnement :**

Total Dépenses :	39 444.66 €
Total Recettes :	241 160.35 €
Résultat global :	201 715.69 €

#### **2- La section d'investissement :**

Total Dépenses :	39 337.30 €
Total Recettes :	122 204.15 €
Résultat global :	82 866.85 €

Le budget assainissement 2011 affiche donc un excédent global de 284 582.54 €.

Monsieur le Maire étant invité à quitter la séance, Madame Le Forestier Maryvonne, Adjointe au Maire, prend la présidence de l'assemblée pour le vote du compte administratif de l'exercice 2011 du budget assainissement.

**Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:**

- 1- D'approuver le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2011.

Observations : Le Maire précise que ce budget est largement excédentaire. Mais dans le cas présent cela devait permettre de réaliser l'assainissement collectif à Porhors. Or, le projet d'assainissement collectif à Porhors est acté et transféré à Pontivy Communauté. Pour mémoire, le budget prévisionnel des travaux d'assainissement à Porhors était estimé à plus de 600 000,00 €. Par conséquent, il est difficile de contester le transfert de l'excédent à Pontivy Communauté dans la mesure où les travaux d'assainissement sur le territoire de Cléguérec vont être supportés par la Communauté de Communes.

**Décision modificative n°1 – Budget général**

Considérant qu'il y a nécessité d'ajuster certains crédits ouverts en 2011 en investissement et en fonctionnement suite à la clôture du budget assainissement et du transfert de compétence à Pontivy Communauté.

Considérant que lors du budget prévisionnel du budget communal des crédits n'ont pas été suffisamment affectés à certains chapitres et que par conséquent, il convient de prendre une décision modificative pour rétablir l'équilibre.

**Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:**

- 1- D'adopter la décision modificative n°1 du budget communal 2011, qui s'équilibre, en dépense et en recettes.
- 2- D'effectuer les modifications suivantes :

- Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 67	Charges exceptionnelles		
	Article 678 (autres charges exceptionnelles)	:	+ 201 715,69 €

- Recettes de Fonctionnement :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté		
		:	+ 201 715,69 €

- Dépenses d'investissement :

Chapitre 10	Dotations, Fonds divers et réserves		
	Article 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé)	:	+ 82 866,85 €

- Recettes d'investissement :

Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
		:	+ 82 866,85 €

Observations : Alain JOUANNO précise que pour transférer la trésorerie excédentaire du budget assainissement qui vient d'être clôturé, il est nécessaire de passer par le budget communal. Les

excédents sont inscrits en recettes sur le budget communal. Les dépenses serviront à transférer la trésorerie à Pontivy Communauté. Les écritures comptables s'annuleront sur le budget communal.

### **Prix des maisons fleuries 2011**

Comme chaque année, sous l'égide du Comité National pour le fleurissement de la France, se déroule pendant la saison d'été, le concours des Maisons Fleuries.

Sur le plan local, cette manifestation est organisée par la municipalité et le jury des Maisons Fleuries a établi le palmarès de l'année 2011.

***Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:***

1. D'octroyer les prix sous la forme de bons d'achat pour un montant total de 778,00 €.
2. D'accepter la nouvelle attribution des prix du concours des Maisons Fleuries telle que présentée ci-dessous.

<b>Catégorie</b>	<b>Rang</b>	<b>Prix 2010</b>	<b>Proposition Prix 2011</b>
Catégorie 1.1 Le jardin paysager visible de l'espace public	1	40 €	40 €
	2	27 €	27 €
	3	24 €	24 €
	Du 4 <sup>ème</sup> rang au 11 <sup>ème</sup> rang	15 €	15 €
Catégorie 1.3 L'éco-jardin visible en partie de l'espace public	1	40 €	40 €
	2	27 €	27 €
	3	24 €	24 €
	Du 4 <sup>ème</sup> rang au 7 <sup>ème</sup> rang	15 €	15 €
Catégorie 3.1 Décor Floral sur façade ou sur cours – Façade et balcon de maison	1	40 €	40 €
Catégorie 3.3 Espace jardiné sur cour	1	40 €	40 €
	2	27 €	27 €
	3	24 €	24 €
	Du 4 <sup>ème</sup> rang au 7 <sup>ème</sup> rang	15 €	15 €
Catégorie 4.1 Mise en valeur des infrastructures d'accueil touristique – Activité Marchande	1	40 €	40 €
	2	27 €	27 €
Catégorie 5 Embellissement de logements sociaux	1	40 €	40 €
	2	27 €	27 €
Catégorie 9 Jardin potager, fleuri, visible de l'espace public	1	40 €	40 €
	2	27 €	27 €
	3	24 €	24 €



Observations : Murielle LE DOUARON précise qu'il n'y a pas de changement par rapport à l'an dernier. La commission environnement a reconduit les mêmes montants. Pour mémoire, les participants reçoivent des bons d'achats à utiliser dans les commerces de Cléguérec. La remise des prix aura lieu le samedi 22 octobre 2011 à 10h30 en mairie.

#### **A.L.S.H – Autorisation de signature avenant C.A.F**

Dans le cadre de la réalisation d'un camp adolescents en août 2011, une demande de modification du contrat enfance jeunesse a été faite afin de solliciter une aide financière à la C.A.F. Par conséquent, il est nécessaire de signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse.

***Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:***

1. D'autoriser le Maire à signer l'avenant au contrat « enfance jeunesse » de la C.A.F.

Observations : Didier LE BOTMEL précise que cela a été une bonne initiative avec un très bon retour des jeunes et animateurs, même si une première mise en place n'est pas forcément toujours évidente.

#### **Subvention exceptionnelle à l'U.C.A.C**

L'union des commerçants de Cléguérec a réalisé un livret de présentation des différents commerces sur le territoire communal. Il sollicite auprès de la commune une subvention exceptionnelle dans le cadre de la réalisation de ce projet.

***Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des membres votants:***

1. D'octroyer à l'union des commerçants de Cléguérec une subvention exceptionnelle de 1500,00€.

Observations : Maryvonne LE FORESTIER précise qu'un livret des commerçants a été réalisé, dont la présentation aura lieu mercredi 5 octobre 2011. L'association demande une aide financière à la commune au vu de la facture pour la réalisation de ce livret. Malgré le montant octroyé par la commune, il ne boucle pas le budget. L'association espérait recevoir plus d'aides financières de la part d'autres organismes qui ne les ont pas suivis dans ce projet. Un accord de principe avait été donné pour subventionner le projet sans pouvoir connaître le montant de la subvention par avance.

Le Maire rappelle que la subvention annuelle qui leur est accordé est de 1 000,00 €.

Martine AUFFRET demande comment le livret d'accueil sera distribué.

Maryvonne LE FORESTIER précise que 2 000 exemplaires sont tirés mais au vu du budget, l'association ne peut en tirer davantage. Il sera distribué par les commerçants dans les différents commerces.

#### **Questions Diverses**

#### **Projet de Maison de Santé à Cléguérec**

Depuis un an, les professionnels de santé travaillent sur le projet de santé ainsi que sur la possibilité de créer une maison pluridisciplinaire à Cléguérec. Le lundi 26 septembre 2011, le dossier monté par les professionnels de santé a été présenté lors du comité de validation de l'Agence Régionale de Santé. Le projet de création d'une maison pluridisciplinaire de santé a été retenu sur le territoire de Cléguérec. Ce qui est important pour la commune car cela permet de lancer le dossier et le montage du projet. Où on va faire, comment on va faire pour le moment, nous ne savons pas. Mais des fonds

vont être bloqués pour le projet de maison pluridisciplinaire de santé par différents organismes publics. Une réunion est prévue en sous-préfecture de Pontivy le 19 octobre afin d'aider au montage du dossier. Le planning à venir n'est pas connu pour le moment.

Ce projet est donc prometteur pour l'avenir de la commune et dynamisant.

### **Personnel communal - Information**

Vendredi 30 septembre 2011 a eu lieu la commission de recrutement pour le C.D.D à pourvoir au service technique suite à l'arrêt de Gilles Régnier. Une trentaine de candidatures sont arrivées en mairie. La commission personnel a retenu une dizaine de candidatures pour un entretien d'embauche. La commission de recrutement a retenu la candidature de Monsieur Pendellou. Il devrait commencer début novembre 2011.

Gaëlle Jorand qui faisait un mi-temps à l'accueil a été transférée depuis le 1er octobre à temps plein à Pontivy Communauté. Elle souhaitait avoir un temps plein et Pontivy Communauté, suite au transfert de compétence, a eu une surcharge de travail et de dossiers à traiter et à donc besoin de personnel. Par conséquent, Pontivy Communauté a demandé que la mairie libère le plus rapidement possible Gaëlle. Cela s'est précipité. Nous avons saisi l'opportunité de la présence d'une stagiaire à l'accueil, Anawenn Guégan, qui était d'accord et disponible pour reprendre le mi-temps de Gaëlle afin de nous laisser le temps soit de réorganiser les services soit de procéder à un recrutement. Dossier qui sera évoqué en commission personnel.

### **Aménagement de la Place – Abattage d'arbre**

La commission environnement a une proposition à nous soumettre concernant les grands arbres sur la place et qui nous pose problème de racines en surface et qui cause ou risque de causer des accidents. Il est proposé de retirer un ou plusieurs arbres sur la place. Il est préférable de garder quelques arbres pour ne pas laisser le chêne seul.

Olivier REGNIER explique que du côté de l'Église, il y a souvent un problème de feuille.

Une communication sera faite comme pour l'abattage de cette année. D'autant plus que l'aménagement proposé a eu un retour très positif.

Il faut préciser que ce sont les espaces verts qui font des propositions d'aménagements.

Le Maire précise qu'un nettoyage de la place a eu lieu sur amphithéâtre afin de mettre de la résine entre les pavés pour limiter le développement des mousses. Nous avons repris l'initiative de Saint Thuriau qui a fait la même chose sur sa place.